

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement):** Honorables sénateurs, dans la mesure où le gouvernement est concerné, la Loi canadienne sur la santé est toujours en vigueur.

**Le sénateur Bonnell:** Je comprends cela, mais j'ignore si ce gouvernement a toujours respecté à la lettre les règles. Il envisage peut-être de modifier la Loi canadienne sur la santé.

J'ai appris que le nouveau ministre de la Santé et du Bien-Être doit rencontrer les ministres de la santé et les professionnels de la santé des diverses provinces pour discuter des modifications à apporter à la Loi canadienne sur la santé, en vue de changer tout le régime des soins de santé.

**Le sénateur Murray:** Honorables sénateurs, je crois que mon collègue, M. Bouchard, doit effectivement rencontrer les professionnels de la santé et d'autres personnes chargées de la prestation des services de santé au Canada et, bien sûr, l'ordre du jour de cette réunion ne comporte aucune restriction.

Cela dit, je dois informer le Sénat qu'aucune modification à la Loi canadienne sur la santé n'est envisagée.

**Le sénateur Bonnell:** Ne pense-t-on pas remettre tout le domaine des soins de santé directement aux provinces, comme le prévoit la Constitution? Comme vous le savez, la participation du gouvernement fédéral dans ce domaine n'est attribuable qu'à un accord. Le gouvernement envisage-t-il de remettre toute la question des soins de santé et du bien-être entre les mains des provinces?

**Le sénateur Murray:** L'honorable sénateur vient de répondre lui-même à sa question. D'après la Constitution, la santé relève des provinces et, en fait, l'assurance-maladie représente une série d'accords fédéraux-provinciaux qui diffèrent selon les provinces, même s'ils ont des caractéristiques communes. Cependant, le gouvernement fédéral n'envisage nullement d'abandonner son rôle dans le domaine de la santé.

**Le sénateur Bonnell:** Le ministre nous garantira-t-il que l'universalité, la transférabilité et l'accessibilité seront maintenues dans tout nouvel accord avec les provinces?

**Le sénateur Murray:** Honorables sénateurs, j'ignore si un nouvel accord est envisagé ou négocié avec les provinces. Je peux déclarer à l'honorable sénateur que le gouvernement reste fidèle aux principes définis dans la Loi canadienne sur la santé.

**L'honorable L. Norbert Thériault:** Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire. Le ministre a-t-il bien déclaré que les provinces ont signé des ententes différentes en matière d'assurance-maladie?

**Le sénateur Murray:** Honorables sénateurs, comme le sénateur le sait probablement, le régime diffère d'une province à l'autre. Par exemple, certains services sont couverts dans certaines provinces, mais pas dans d'autres. L'assurance-maladie est financée au moyen des recettes générales du Trésor provincial dans certaines provinces et au moyen de primes dans d'autres. Le régime diffère d'une province à l'autre.

**Le sénateur Thériault:** Les gouvernements provinciaux administrent peut-être le régime différemment les uns des

autres, mais pour autant que je sache, l'entente sur le financement fédéral est la même pour toutes les provinces.

**Le sénateur Murray:** Cette entente existe en vertu d'une loi fédérale et s'applique à peu près partout de la même façon.

**Le sénateur Thériault:** À peu près partout ou partout?

**Le sénateur Murray:** Elle s'applique partout.

**Le sénateur Thériault:** Je vous remercie.

• (1440)

[Français]

## LE DISCOURS DU TRÔNE

### MOTION D'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE—SUITE DU DÉBAT

L'Ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Lavoie-Roux, appuyé par l'honorable sénateur Meighen, tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la session.—(*L'honorable sénateur Grimard*).

**L'honorable Normand Grimard:** Honorables sénateurs, le Discours du Trône porte à la fois un message d'unité et d'entrepreneurship. Certains disent qu'on se retrouve devant nos vieux problèmes et qu'il n'y a rien de nouveau dans ce discours. On ne peut certainement pas réinventer des problèmes et on a bien assez de ceux qui sont déjà existants et dont il faut s'occuper.

Dans le Discours du Trône, le gouvernement fait état de ce qui doit être résolu, comme par exemple le fameux débat sur l'unité nationale que j'aborderai un peu plus loin mais aussi sur nos problèmes quotidiens qui ne sont certainement pas sans importance.

Le gouvernement est réaliste et il faut l'admettre, puisqu'il vise à attaquer de front non seulement nos difficultés actuelles, mais les difficultés futures. Le gouvernement fait bien plus que se pencher sur des questions humaines et sociales; il prend les mesures nécessaires pour résoudre des problèmes comme, par exemple, la violence faite aux femmes, l'enfance, l'analphabétisme, la formation professionnelle, la création d'emploi, pour n'en nommer que quelques-uns. Les objectifs que le gouvernement s'impose sont le reflet concret de l'effort qu'il déploiera pour les atteindre.

Ses buts sont par ailleurs clairement établis. Pour résoudre les problèmes sociaux et les problèmes fiscaux, il est évident que le gouvernement doit prendre soin de sa santé financière sans hypothéquer la prospérité de nos futures générations.

Car si nous ne faisons pas attention aujourd'hui aux éléments qui déterminent une sécurité économique nationale comme la TPS qui assurera une diminution de la dette nationale ou encore comme les traités de libre-échange en vue d'une amélioration de notre rendement au niveau international, si nous ne prenons pas en considération aujourd'hui ces importants éléments qui jouent un rôle sur la prospérité de notre pays, aucun problème ne pourra être résolu parce que nous n'aurons plus les moyens de le faire.